

DOSSIER A COMPLETER PAR LE PETITIONNAIRE

Direction du Cycle de l'Eau
Dossier suivi par : Cécile AMBLARD
Vincent BORDELAIS
Tel : 02 47 75 29 30
Mail : controle@tours-metropole.fr

(NOM/PRENOM) :
(ADRESSE) :
(VILLE) :

OBJET : Demande d'autorisation de pose d'une installation d'assainissement autonome

Madame, Monsieur,

Vous allez poser une installation d'assainissement autonome. Pour permettre au service assainissement de la Métropole d'émettre un avis sur le projet et la réalisation, je vous prie de bien vouloir me retourner :

- La fiche descriptive ci-jointe, dûment complétée,
- Le plan de situation au 1/25 000^{ème} ou 1/50 000^{ème} (localisation du lieu-dit sur le territoire communal),
- L'extrait cadastral du secteur (localisation de la parcelle sur le lieu-dit),
- Le plan de masse au 1/500^{ème} de l'installation où figurera la situation ainsi que la dénomination et le dimensionnement des différents éléments du dispositif (ouvrages, conduites...), l'emplacement de l'habitation, de l'exutoire éventuel ainsi que le sens des pentes,
- Le positionnement des éventuels puits, sources, forages environnants (sur le plan de masse ou l'extrait cadastral),
- La présence éventuelle de cavités souterraines (caves...),
- **Une étude particulière réalisée par un bureau d'étude (au minimum une étude de sol et d'infiltration avec réalisation d'un test d'infiltration à maximum 30 m de profondeur en cas de demande de rejet des effluents traités en dehors de la parcelle),**
- Tout document jugé utile pour décrire le dispositif d'assainissement (notice technique du constructeur dans le cas d'une filière agréée).

Les renseignements demandés devront permettre au service d'émettre un avis technique sur le projet. **Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.** Vous trouverez des renseignements utiles à votre démarche sur le site de la métropole (<http://tours-metropole.fr/assainissement-non-collectif-documents-reglementaires>), ainsi que sur le portail interministériel (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>).

Le demandeur s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet, conformément au projet accepté, et **à ne recouvrir l'installation qu'après avis conforme sur sa réalisation.** Le pétitionnaire devra s'acquitter du montant des contrôles à l'issue de leur réalisation. A titre d'information, pour l'exercice 2022, le coût forfaitaire de l'intervention du service assainissement de la Métropole s'élève à 155 euros hors taxe pour l'avis sur le projet et 135 euros hors taxe pour l'avis sur la réalisation. En cas de réalisation non conforme, la contre-visite sera facturée 70 euros H.T. Cette tarification est assujettie à une TVA de 10 %.

Le règlement du service de l'assainissement non collectif de la métropole est disponible sur le site internet de la métropole ou peut vous être adressé sur simple demande.

Signature du Demandeur,



FICHE DESCRIPTIVE DU DISPOSITIF

DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Service Public d'Assainissement Non Collectif

60, avenue Marcel Dassault - CS 30651 - 37206 Tours Cedex 3

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.75.29.30

Mail : controle@tours-metropole.fr**LA DEMANDE EST A RETOURNER EXCLUSIVEMENT AU SPANC DE LA METROPOLE**Ce dossier concerne : ☐ une réhabilitation☐ un permis de construire**RAPPEL POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE****Vous devez obtenir du SPANC de la métropole un avis favorable sur votre projet d'assainissement avant de déposer votre demande de permis de construire en mairie.****Un délai d'un mois est à prendre en compte pour recevoir un avis sur votre projet****DEMANDEUR**

Civilité : Nom et Prénom :

Adresse : Commune :

Adresse des travaux : Commune :

Téléphone : / / / / Adresse mail :

CONCEPTEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse : Commune :

Téléphone : / / / / Adresse mail :

INSTALLATEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse : Commune :

Téléphone : / / / / Adresse mail :

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A ASSAINIRType de bâtiment : Neuf ☐ Existant ☐**Caractéristiques :**

- ☐ Maison d'habitation individuelle : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
- nbre de pièces principales***....., dontchambres nbre d'habitants
- ☐ Parcelle comportant plusieurs logements ⁽¹⁾ : nbre de logements
nbre de pièces principales* par logement
- ☐ Autre type de bâtiment ⁽¹⁾ : nature de l'activité (à détailler dans l'étude)
nombre d'usagers (à détailler dans l'étude)

Pièce principale (définition selon le code de la construction et de l'habitation): pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil, d'une surface minimale de 7 m², et munie d'un ouvrant vers l'extérieur (sont exclus les pièces de service telles que cuisines, SDB, WC, lingerie, ...).*

(1) : Etude de conception de filière réalisée par un bureau d'étude obligatoire à joindre à la demande

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Références cadastrales (obligatoire):

Superficie :m²

Pente du terrain :

☐ entre 0% et 5%

☐ compris entre 5% et 10%

☐ > à 10%

Implantation :

☐ lotissement

☐ habitation isolée

☐ habitat regroupé (hameau)

Possibilité d'évacuation :

Oui ☐

Non ☐

Si oui, nature : ☐ Fossé ☐ Pluvial ☐ Drainage agricole ☐ Autre :

Autorisation du propriétaire (à joindre à la demande) : Oui ☐

Non ☐

Présence de cavité souterraine : Oui ☐

Non ☐

Présence de puits: Oui ☐ Non ☐

Distance par rapport au dispositif de traitement et/ou du rejet : mètres

Utilisation du puits : ☐ Aucun ☐ Arrosage ☐ Animal ☐ Domestique (intérieur de l'habitation)

ALIMENTATION EN EAU

Mode d'alimentation en eau potable : adduction publique ☐ Ressource privée ☐

Si alimentation par une source privée (**déclaration obligatoire au préfet (DDASS)**) :

Nature : puits ☐ profondeur
forage ☐ profondeur
source ☐
réseau privé ☐

La ressource dessert-elle : seulement la construction projetée ☐
une ou plusieurs constructions existantes ☐

Distance par rapport au dispositif de traitement et/ou du rejet : mètres

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

DISPOSITIF DE PRE-TRAITEMENT :

☐ Fosse toutes eaux : volume de m³ (3 m³ minimum) Matériaux : ☐ béton ☐ plastique
Préfiltre : Intégré ☐ Séparé ☐ d'un volume de : litres

☐ Fosse étanche : volume de m³ Matériaux : ☐ béton ☐ plastique
☐ Filière agréée de type microstation, filtre compact, filtre planté, ou autre (**à détailler page 4**)
☐ Fosse septique litres Matériaux : ☐ béton ☐ plastique
☐ Bac dégraisseur : volume de litres Matériaux : ☐ béton ☐ plastique
Collectant : l'ensemble des eaux ménagères ☐ uniquement les eaux de cuisine ☐

DISPOSITIF DE TRAITEMENT :

FILIERES NON DRAINEES (Terrain et/ou sous-sol «perméable»)

☐ **Tranchées d'épandage :**

Longueur totale de drain m
Longueur de chaque tranchée m
Largeur de tranchée cm
Profondeur de tranchée cm

Terrain plat ☐ Terrain en pente ☐

☐ **Lit d'épandage :**

Surface m²
Profondeur de fouille cm
Largeur m
Nombre de drains

☐ **Filtre à sable vertical non drainé :**

Surface m²
Profondeur de fouille cm
Largeur m
Epaisseur de sable cm

☐ **Tertre d'infiltration :**

Surface au sommet m²
Surface à la base m²
Largeur de répartition m
Epaisseur de sable cm

FILIERES DRAINEES (Terrain «imperméable»)

☐ **Filtre à sable horizontal drainé :**

Surface m²
Profondeur de fouille cm
Largeur m
Epaisseur de matériaux cm

☐ **Filtre à sable vertical drainé :**

Surface m²
Profondeur de fouille cm
Largeur m
Epaisseur de matériaux cm

☐ **Filtre à massif de zéolite :**

Surface m²
Profondeur de fouille cm
Epaisseur de matériaux cm

☐ **Filière agréée (microstation, filtre compact
filtre planté):**

Dénomination commerciale :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en EH) :

Joindre la notice technique de la filière envisagée

Evacuation : ☐ Fossé privé
☐ Fossé communal
☐ Réseau pluvial
☐ Cours d'eau
☐ Zone d'infiltration (**à dimensionner
obligatoirement par un bureau d'étude**)
☐ Autres



**Obtenir l'accord du gestionnaire
du milieu récepteur avant tous travaux**

Dispositif de relèvement :

Oui ☐

Non ☐

type de poste (marque, nature des matériaux, références) :

volume du poste : litres nombre de pompe :

implantation : amont du prétraitement ☐ (**alimentation de la fosse**)

amont du traitement ☐ (**alimentation du dispositif d'épandage**)

aval du traitement ☐ (**rejet vers exutoire**)



Fait à le / / Signature du demandeur,

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de Tours Métropole Val de Loire. Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. La durée du traitement est de 10 années. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (donneespersonnelles@tours-metropole.fr).